

Chères consœurs, chers confrères,

Veiller à la compétence des pharmaciens, assurer le respect des devoirs professionnels, promouvoir la santé publique et la qualité des soins et assurer la défense et l'indépendance de notre profession sont les quatre missions qui portent l'action quotidienne de l'Ordre.

Elles sont notre boussole et guident notre plan d'action annuel et l'engagement de nos dépenses de fonctionnement.

Attractivité de nos métiers, maillage territorial, accès aux soins, pénuries de produits de santé ou encore financiarisation sont autant de sujets où l'Ordre est votre porte voix auprès des pouvoirs publics. C'est à l'avancement de tous ces chantiers que nous utilisons la cotisation que vous nous confiez, car plus que jamais les pharmaciens ont un rôle crucial à jouer dans notre système de santé.



Xavier Desmas

Trésorier du Conseil national de l'Ordre des pharmaciens



Ordre national
des pharmaciens

Ordre national des pharmaciens
4, avenue Ruysdaël - 75379 Paris cedex 08

Tél. : 01 56 21 34 34 - Fax : 01 56 21 34 99

ordre.pharmacien.fr

[@Ordre_Pharma](https://twitter.com/Ordre_Pharma)

[f OrdrePharma](https://www.facebook.com/OrdrePharma)

[in ordre-national-des-pharmaciens](https://www.linkedin.com/company/ordre-national-des-pharmaciens)

UNE COTISATION, DES ACTIONS



Ordre national
des pharmaciens

Agir pour la profession et la santé publique

Les principaux défis lancés par l'Ordre en 2024 :

- **Déployer la feuille de route « attractivité du métier de pharmacien »** : campagne de communication sur les métiers de la pharmacie, panorama démographique annuel, travaux de la Commission des Nouveaux inscrits ;
- **Développer une proximité entre les conseillers et les confrères** de toutes les filières sur leurs problématiques de terrain (rencontres en région) ;
- **Nourrir une réflexion et des actions** pour réduire l'impact carbone de la filière et de l'institution (feuille de route transition écologique).

Chiffres clés 2024 :

74 219

pharmaciens répartis en
7 sections inscrits
au 1^{er} janvier

27

rappels de lots
et **13** alertes
envoyées via le DP

276

actualités publiées
sur le site Internet de
l'Ordre en lien avec
la profession
(entre janvier et octobre)

550 000

documents commandés
par **8 200** pharmaciens
entre janvier et
novembre via le site
du Cespharm

Des missions et des actions



Veiller à la compétence des pharmaciens

- **Tenue du Tableau de l'Ordre** : inscriptions, suivi des changements de situation des pharmaciens ou des établissements ;
- **Respect de l'obligation de DPC** : simplification des démarches de transmission des synthèses de DPC, contrôle de la période triennale 2020-2022 ;
- **Nouvelle fonctionnalité du portail e-Pop** : déclaration en ligne de l'activité vaccinale ;
- **Démarche qualité à l'officine** : obtention de la certification ISO 9001 ;
- **Outils pour accompagner les pharmaciens dans leur exercice professionnel** [quelques exemples : guide « Focus H » autour des activités de la pharmacie hospitalière, « guide pratique de l'activité officinale » pour les pharmaciens d'officine, webconférences des sections B, G et H, vidéos pédagogiques de la section D].

Assurer la défense de l'honneur et de l'indépendance

- **Lutte contre l'exercice illégal** :
 - Le CNOP s'est constitué partie civile dans **17** nouvelles affaires (au 12/12/2024) ;
 - **5** plaintes pénales déposées et **2** signalements adressés au Procureur de la République.
- **Sécurité des pharmaciens** : plus de 100 conseillers « référents sécurité » répartis sur le territoire pour accompagner les pharmaciens ayant déclaré une agression à l'Ordre (**446** déclarations au 10/12/2024) ;
- **19** nouveaux dossiers suivis relatifs à des agressions commises à l'encontre de pharmaciens/biologiste (le Cnop s'est constitué partie civile dans **5** de ces dossiers) ;
- Signature d'une convention de partenariat entre l'Ordre et la Mission interministérielle de vigilance et de lutte contre les dérives sectaires (Miviludes) visant à renforcer leur coopération en matière de prévention, d'information des pharmaciens et de sensibilisation des patients aux situations à risque de dérives sectaires en santé.

Promouvoir la santé publique et la qualité des soins

- **Campagne « Pharmacien, le moins connu des métiers connus »** : une deuxième année pour valoriser la diversité des métiers (plus d'information sur lesmetiersdelapharmacie.fr) ;
- **Dossier Pharmaceutique** : mise en place du nouveau régime du DP-Patients (ouverture automatique), nouvelle version du portail DP-Ruptures ;
- **Actualisation des recommandations ordinales** (en collaboration avec l'Ordre national des médecins) autour de la prise en charge de l'addiction aux opioïdes ;
- **Accompagnement des pharmaciens dans l'élargissement de leurs missions** (délivrance d'antibiotiques sans ordonnance après la réalisation d'un TROD en officine pour les cystites et les angines bactériennes, dépistage des IST sans ordonnance par les pharmaciens biologistes médicaux, ...) ;
- **« La minute santé publique »** : poursuite du programme proposant tous les deux mois des boucles vidéo pour les écrans des laboratoires de biologie médicale, des officines et des pharmacies à usage intérieur.

L'Ordre en lien avec les pouvoirs publics :

Force de proposition dans différents travaux législatifs, portant notamment sur le maillage et l'accès aux soins dans les territoires, la lutte contre les pénuries de médicaments, la fin de vie, la financiarisation du système de santé, la lutte contre les dérives sectaires, la sécurité des professionnels de santé, la réforme de la réglementation pharmaceutique en Europe (auditions parlementaires et RV ministériels pour porter les sujets de la profession, au niveau français et européen).

Assurer le respect des devoirs professionnels

- **L'activité des chambres de discipline et des sections des assurances sociales en 2023** :
 - **327** plaintes enregistrées par les juridictions de première instance // **270** décisions rendues ;
 - **108** affaires enregistrées par les juridictions d'appel // **93** décisions rendues ;
- **Défense des marques collectives (dont le CNOP est titulaire) en 2023** :
 - **60** dossiers traités (85 % portaient sur la marque croix verte et 15 % sur la marque caducée).